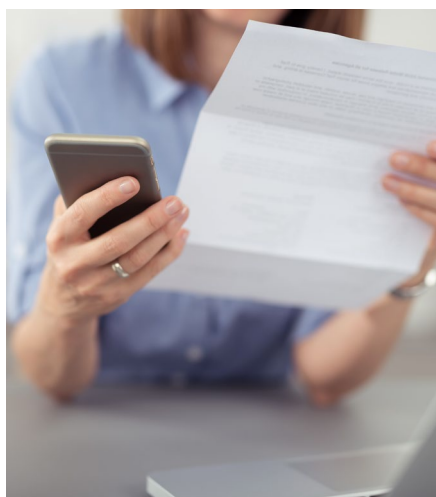




Vos avis d'échéance en ligne, c'est maintenant !

Il y a quelques semaines, nous vous annonçons la mise en place progressive de la digitalisation de vos avis d'échéance. Elle s'échelonne de septembre 2023 à janvier 2024, selon vos moyens de paiement. Dès le mois de septembre, les locataires réglant leur loyer par prélèvement automatique vont profiter de ce nouveau service !

Votre quittance en ligne : de nombreux avantages !



Vous réglez votre loyer par prélèvement automatique ?
Dès septembre, vous bénéficiez de votre quittance en ligne.

Cette modernisation des services a plusieurs avantages :

- Un espace numérique sécurisé où vous pouvez retrouver l'historique de vos avis d'échéance.
- Vos avis d'échéances accessibles à tout moment où que vous soyez.
- Des documents déjà digitalisés si vous avez besoin de fournir des justificatifs de domicile par exemple.
- Un gain de place dans vos placards.
- Sans oublier l'impact écologique. Moins d'impression, ce sont les arbres qui vous remercient !

Comment ?

Si nous disposons de votre adresse mail, vous avez reçu un lien de connexion sécurisé pour accéder à votre coffre-fort personnel.

Afin de vous familiariser avec ce nouveau dispositif, l'avis d'échéance vous sera transmis, **les 3 premiers mois, à la fois par courrier et sur votre coffre-fort personnel.**

Pour les locataires qui ne nous ont pas transmis leur adresse mail et qui souhaitent disposer de leur avis d'échéance en ligne, **merci de nous transmettre votre mail.**

Les locataires qui souhaitent continuer de recevoir leur avis d'échéance en format papier pourront en faire la demande auprès de nos services.

Et pour les autres moyens de paiement ?

La mise en place est progressive et s'échelonne selon les moyens de paiement .

- En novembre 2023, ce sera le tour des locataires réglant par **carte bancaire & virement**
- En janvier 2024, les locataires réglant par **Tip (Titre Interbancaire de Paiement) ou Chèque** pourront aussi bénéficier de ce service.

Ainsi fin 2024, l'ensemble des locataires bénéficieront de ce nouveau service.

Un été animé au cœur des résidences

L'été, nos équipes et les partenaires locaux s'associent pour proposer des projets et animations sur les résidences : divertir, créer, sensibiliser et transmettre des savoir-faire. Voici deux exemples au cœur de nos régions.

Solliès-Pont (83) - Chantier jeunes ou comment allier loisirs et nouveaux apprentissages.

Tous les étés, la Ligue Varoise de Prévention (LVP) propose des chantiers éducatifs menant de front les volets « prévention » et « loisirs ».

Sur la résidence Les Plantades, une demi-douzaine de jeunes se sont attelés à la rénovation de la salle commune inutilisée depuis des années. Après un beau coup de peinture fraîche, la salle sera mise à disposition par convention à la LVP afin d'y tenir plusieurs fois par semaine des séances d'accompagnement à la scolarité pour les collégiens. Un beau projet qui a permis à ces jeunes volontaires de se roder aux techniques de rénovation le matin et de se détendre l'après-midi sur des parcours d'accrobranches ou jeux gonflables !



Montgeron (91) - Un programme estival pour toute la famille.

Le centre social Saint-Exupéry à Montgeron, situé au cœur du quartier d'habitat social La Forêt, a proposé tout long de l'été jeux, loisirs créatifs, sport, sorties en famille.

Réveil avec un cours de fitness tonique, cours de cuisine en anglais, pêche, sorties à la base de loisirs ou en bateau mouche, sans oublier les soirées barbecue... Chacun a pu trouver son bonheur parmi toutes ces animations, gratuites ou payantes selon le quotient familial, concoctées par les équipes du centre Saint-Exupéry.

Autant d'occasions de profiter du quartier autrement et de prendre le temps de partager des activités entre amis et famille pendant cette période estivale.

COUP DE POUCE ENERGIE DE 250 €

Pour accompagner les foyers franciliens les plus vulnérables face à l'augmentation des coûts de l'énergie, la Région Ile-de-France et l'Union européenne lancent le « Coup de pouce énergie ».

D'un montant de 250 euros, cette nouvelle aide est disponible dès maintenant. Vérifiez votre éligibilité et faites votre demande en ligne !

Toutes les informations sur :

<https://www.iledefrance.fr/coup-de-pouce-energie>

Les demandes doivent être faites avant le 31 octobre 2023.

